



8.9

DEC_0246_2025

DÉCISION DU PRÉSIDENT

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION POUR L'ORGANISATION D'UNE DÉAMBULATION THÉÂTRALISÉE À PONT-AUDEMER DANS LE CADRE DU CALENDRIER DE L'AVENT

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

CONSIDÉRANT les missions de l'office de tourisme concernant la promotion et la valorisation des ressources historiques et culturelles du patrimoine auprès des visiteurs,

CONSIDÉRANT l'organisation de manifestations par la commune de Pont-Audemer dans le cadre du calendrier de l'Avent en décembre 2005,

CONSIDÉRANT l'opportunité de mettre en valeur le patrimoine et l'histoire de la commune de Pont-Audemer en proposant au public de suivre une déambulation théâtralisée portant sur l'architecture de la ville et notamment son architecture médiévale,

Le Président décide de signer un contrat de cession avec la compagnie La Belle Envolée domiciliée 134 rue d'Étretat 76600 Le Havre, pour l'organisation d'une déambulation théâtralisée permettant la découverte de l'architecture de la commune de Pont-Audemer. Le montant de la prestation est de 780€ TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 02/12/25

Le Président

A purple ink signature of the name Francis COUREL.

Francis COUREL

